



Villiers-Saint-Frédéric



Guide des nouveaux habitants

**HISTOIRE - ÉQUIPE MUNICIPALE - INFRASTRUCTURES -
SERVICES MUNICIPAUX - DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - ENFANCE -
TRANSPORTS - INTERCOMMUNAUTÉ - VIE ASSOCIATIVE - RENSEIGNEMENTS**

4	VILLIERS ET SON ... HISTOIRE
6	L'ÉQUIPE MUNICIPALE
7	LES COMMISSIONS
8	LES INFRASTRUCTURES
10	OÙ SE SITUE LES INFRASTRUCTURES ?
12	LES SERVICES MUNICIPAUX
14	VILLIERS LOISIRS SÉNIORS
15	VILLIERS ATELIERS SÉNIORS
16	LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
20	SERVICE D'URBANISME
21	LA COMMUNICATION
22	SERVICE ENFANCE & JEUNESSE
24	L'ENSEIGNEMENT
25	COMMENT FAIRE GARDER SON ENFANT ?
26	LA MÉDIATHÈQUE
28	LE PORTAGE DE LIVRES A DOMICILE
29	LOCATION DE SALLES
30	LES ASSOCIATIONS
32	VILLIERS FLEURI
33	LES SYNDICATS
34	COEUR D'YVELINES
36	LES RÈGLES DE BON VOISINAGE
37	LES TRANSPORTS
38	LES NUMÉROS UTILES

ÉDITO



Située au coeur du département des Yvelines, Villiers-Saint-Frédéric bénéficie d'un environnement privilégié à 25 km de Versailles.

La Commune offre à sa population une large diversité de services indispensables, notamment sur le plan de l'enseignement, de l'enfance, des associations, des commerces de proximité et des transports, avec une gare et les axes routiers importants (RD11, 912, 191 et N12).

Grâce aux nombreuses installations sportives et culturelles mises à votre disposition et à un réseau associatif dynamique, vous pourrez vous épanouir pleinement, tout en étant dans une commune à taille humaine.

L'écoute et le dialogue constituant une des priorités de l'équipe municipale, il nous est apparu important de permettre aux nouveaux arrivants de prendre leurs repères.

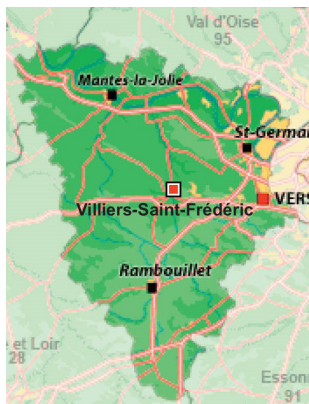
C'est pourquoi, nous avons décidé d'éditer un livret d'accueil. Vous y trouverez les services communaux à votre disposition, les établissements scolaires, les associations... mais aussi l'histoire de la commune. Toutes ces informations seront certainement utiles à votre installation et à vos premières démarches.

Chaque jour, les élus et le personnel communal œuvrent pour que chaque Villersois se sente bien.

Nous vous invitons également à visiter notre site internet et à vous inscrire gratuitement à la newsletter : vous serez ainsi pleinement informés de la vie de notre village.

Nous vous souhaitons la bienvenue à Villiers-Saint-Frédéric !

VILLIERS ET SON ... HISTOIRE



L'altitude moyenne de Villiers-Saint-Frédéric est d'environ 140 mètres.

Altitude minimum : 53 m

Altitude maximum : 171 m

Sa superficie est de 506 hectares. Sa latitude est de 48.821 degrés Nord et sa longitude est de 1.893 degrés Est.

La Mauldre est la principale rivière de notre commune. Elle sert de limite administrative avec Neauphle-le-Vieux depuis 1783. La Commune possède également quelques mares, sur les terrains argileux de son territoire, et de nombreuses sources.

Villiers-Saint-Frédéric est l'une des 12 communes concernées par le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du bassin de la Mauldre.

La plus grande entreprise se trouvant sur la commune est Renault. Le site est spécialisé dans le développement des véhicules utilitaires et dans certains essais. Il héberge également l'exploitation informatique et télécom du groupe. Il compte environ 850 salariés.

Au Pontel, on trouve un petit centre commercial, centré autour du Carrefour Market avec : pharmacie, cabinet dentaire, vétérinaire, tabac/presse, poissonnerie, pressing, boulangerie, prêt-à-porter, restaurants, coiffeur, auto-école, fleuriste, cordonnier, fromager, cave à vins... .

Villiers-Saint-Frédéric est composé du «centre-bourg» où l'on trouve la Mairie, l'église, la médiathèque, les cimetières, et différents quartiers : le Pontel, la Mauldrette, les Châtaigniers, la Croix-Blanche, les Rosiers, les Sablons, le Petit Nice... Tous ces quartiers sont facilement accessibles grâce à un réseau de sentes ou chemins, souvent réservés aux piétons. On y trouve les sentes des Ruelles, de l'Orme Imbert avec sa table d'orientation, du Sac-à-Vin, du Chenil, des Écoles, de la Chapelle-St-Maur, du Fond des Granges, de la Ruelle à Gaillard...

La Domerie

Achetée en 1995, la propriété devient, après plusieurs années de réhabilitation, la Mairie, en 2001. On fit tomber le mur d'enceinte du jardin donnant sur la rue Charles de Gaulle, ce qui permit un accès direct par la rue. L'arrière de la maison donnant sur le jardin fut creusé pour créer un rez de jardin (actuelle salle du conseil).

Kiosque et jardin de la Mairie

Le kiosque est un lieu de rencontre lors des concerts et des fêtes.

Le jardin est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, le samedi uniquement lors de manifestations ou mariages.

Le Pressoir

L'ancien pressoir à vin, puis cidre, fut restauré en 2002. Il accueille dorénavant la salle des mariages et des expositions.



Villiers-Saint-Frédéric s'est d'abord appelé Villiers-Cul-De-Sacq, de «Villa» qui signifie domaine et «Cul-De-Sac» du fait que le village ne possédait qu'une voie d'accès sans issue.

On y trouve des traces d'habitations depuis la période néolithique.

Ce n'est qu'en 1793, en reconnaissance envers le Comte de Maurepas, Monseigneur Jean-Frédéric Phélypeaux (1701-1781), que l'on remplaça son ancien nom, un peu trivial, de Villiers-Cul-De-Sac, par Villiers- Saint-Frédéric.

À cette occasion, M. Phélypeaux fit ériger Villiers en paroisse et fit construire à ses frais une nef accolée à la chapelle gothique du château du XII^{ème} siècle.

Peu de temps avant sa mort, Jean-Frédéric Phélypeaux donna avec l'église, un emplacement y attenant pour servir de cimetière à l'endroit même où se trouvait l'ancien château et également un presbytère avec ses dépendances.



Le presbytère fut vendu à la Révolution à M. Beauché, puis racheté quelques années plus tard par la Commune qui y installa la Mairie, l'école, et le logement de l'instituteur, et ce, jusqu'en 1959.

Le porche de la Cour de la Ferme est fait de gros blocs de grès. Nous ignorons la date exacte de construction, néanmoins le premier document y faisant mention date de 1339. Les seuls vestiges de l'ancien château sont la chapelle (église actuelle) et un mur de l'ancien cimetière.

Les habitants étaient principalement des agriculteurs ou exerçaient la profession de fruitier. Leurs productions se vendaient sur les marchés de Versailles, Neauphle-le-Château et Jouars-Pontchartrain. De nombreuses vignes parsemaient les côteaux, donnant un vin de médiocre qualité.

LE BLASON

Il représente les armes des trois grandes familles ayant marqué le village.

Première partie (à dextre) :
«D'or à trois abeilles de sable.»
Famille De Meneau



Seconde partie (à senestre) :
«D'azur semé de billettes d'or à deux goujons adossés, d'or, brochants.»
Famille De Rouville

Au chef : «D'azur semé de quatre feuilles d'or.» Famille Phélypeaux



Sylvain DURAND
Maire

Les Adjoints



Laurence BÂCLE
1^{ère} adjointe



Jean-Louis BROSSARD
2^{ème} adjoint



Stéphanie SOULIÉ
3^{ème} adjointe



Xavier MURAT
4^{ème} adjoint



Anne-Gaëlle FERNAGU
5^{ème} adjointe



Olivier GOUPILLON
6^{ème} adjoint

Les Conseillers Municipaux



Gilbert GUILLOCHIN



Catherine ABADIE



Annette GUILLON



Didier SCÉOSOLE



Liliane GUILLOSSOU



César DE OLIVEIRA



Thierry RICHARD



Olivier PLOIX



Marielle LEMARÉCHAL



Brigitte GRANDO



Vincent PATRONE



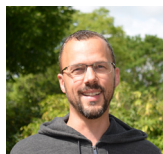
Édith SARDOU



David MARTIN



Agnès GIRAUDON



Julien CANTAGALLI



Carole TERRIEN

Environnement et Développement durable

Adjoint : Laurence BÂCLE

Membres : Annette GUILLON, Carole TERRIEN, Brigitte GRANDO, Thierry RICHARD et Édith SARDOU

Culture et Animation

Adjoint : Laurence BÂCLE

Membres : Carole TERRIEN, Olivier PLOIX, César DE OLIVEIRA, Agnès GIRAUDON, Brigitte GRANDO, David MARTIN et Édith SARDOU

Communication

Adjoint : Olivier GOUPILLON

Membres : Carole TERRIEN, Anne-Gaëlle FERNAGU, Marielle LEMARÉCHAL, Annette GUILLON et César DE OLIVEIRA

Associations

Adjoint : Anne-Gaëlle FERNAGU

Membres : Didier SCÉOSOLE, Marielle LEMARÉCHAL et Édith SARDOU

Médiathèque

Représentante : Liliane GUILLOSOU

Enfance et Scolaire

Adjoint : Xavier MURAT

Membres : Carole TERRIEN, Agnès GIRAUDON et Brigitte GRANDO

Urbanisme

Adjoint : Stéphanie SOULIÉ

Membres : Catherine ABADIE, David MARTIN, Vincent PATRONE, Thierry RICHARD, et Didier SCÉOSOLE

Travaux, voirie, bâtiments

Adjoint : Jean-Louis BROSSARD

Membres : Vincent PATRONE, Gilbert GUILLOCHIN, Thierry RICHARD, Liliane GUILLOSSOU, Julien CANTAGALLI, Didier SCÉOSOLE et Olivier GOUPILLON

Finances

Adjoint : Anne-Gaëlle FERNAGU

Membres : Jean-Louis BROSSARD et Olivier GOUPILLON

Économie locale entreprises / commerces

Adjoint : Olivier GOUPILLON

Membres : Catherine ABADIE, Julien CANTAGALLI et Jean-Louis BROSSARD

LES INFRASTRUCTURES

La commune de Villiers-Saint-Frédéric possède de nombreux sites et salles à disposition des services périscolaires, des écoles et des associations, favorisant ainsi le développement de nombreuses activités.



Dojo

Rue des Sablons

Le dojo se situe dans l'enceinte de l'école élémentaire des Sablons. Il est principalement utilisé par les écoles, l'accueil de loisirs et les associations.



Gymnase

Rue de la Source

Le gymnase accueille les activités sportives des écoles, de l'accueil de loisirs et des associations.



Tennis

Rue de la Vallée

Le tennis est composé d'un court couvert, de deux courts extérieurs ainsi que d'un mur d'entraînement. Depuis 2017, un bureau est mis à la disposition de la section Tennis.



Stade Jean-Charles Robillard

Rue du Stade

Le stade J-C Robillard est situé près du Lycée Viollet-le-Duc. Il accueille les activités sportives des associations et du Lycée. Le terrain a été remis en état en début d'année 2017.



Tir à l'arc

Rue du Stade

Le terrain de tir à l'arc est situé derrière le Lycée Viollet-le-Duc. Il est équipé de cibles, d'un pas de tir couvert (10 à 25 m) et d'un pas de tir de 30 à 70 m.



MTL (Maison du Temps Libre)

Rue de la Source

La Maison du Temps Libre est la plus grande infrastructure de la Commune. Elle est composée de deux grandes salles : MTL1, qui se prête aussi bien aux activités culturelles et sportives qu'aux événements (spectacles, anniversaires, mariages ...) et MTL2 qui accueille les activités de gymnastique, bien-être, danse...



Médiathèque

Cour de la Ferme

Située dans l'ancienne Mairie de Villiers, la Médiathèque propose un large choix de livres, documents sonores et audiovisuels, ainsi que des ateliers et expositions. Le tout dans un espace d'accueil de 111 m².



Bureaux des associations et salle de musique

Cour de la Ferme

Situé à côté de la Médiathèque, ce bâtiment abrite les bureaux des associations ainsi que la salle de musique.

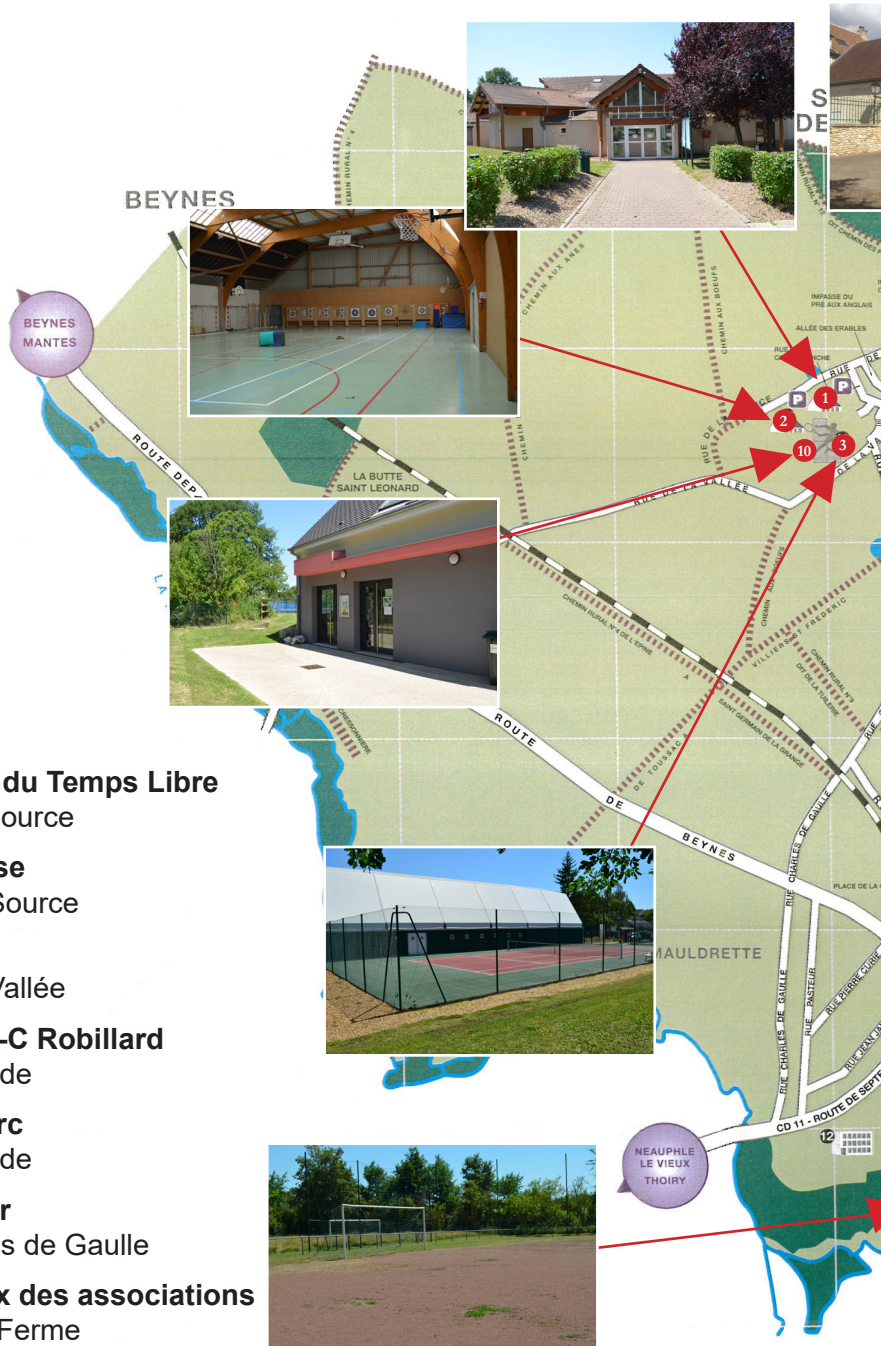


Maison des Ados

Rue de la Vallée

Construite en 2017, la salle «ados» accueille les adolescents de 11 à 15 ans (collégiens) pour des activités les plus diverses.

OÙ SE SITUE LES INFRASTRUCTURES ?



- 1 Maison du Temps Libre**
Rue de la source
- 2 Gymnase**
Rue de la Source
- 3 Tennis**
Rue de la Vallée
- 4 Stade J-C Robillard**
Rue du Stade
- 5 Tir à l'arc**
Rue du Stade
- 6 Pressoir**
Rue Charles de Gaulle
- 7 Bureaux des associations**
Cour de la Ferme



8 Médiathèque
Cour de la Ferme

9 Dojo
Rue des Sablons

10 Maison des Ados
Rue de la Vallée



LES SERVICES MUNICIPAUX

Les employés municipaux ont la charge de l'ensemble des domaines de compétences de la commune et entretiennent son patrimoine. Qu'ils soient administratifs, animateurs ou techniciens, ils œuvrent pour vous et nous leur donnons les moyens de remplir pleinement leurs missions.

Placés sous l'autorité de la Directrice Générale des Services (DGS), les services municipaux gèrent à la fois l'activité interne de la Mairie (finances, personnel ...) et l'activité externe tournée vers les usagers (état civil, accueil, scolaire / périscolaire, enfance, social, entretien des espaces communaux ...).

Services administratifs

Ils assurent :

- l'accueil du public,
- la gestion des inscriptions et la facturation des services périscolaires,
- l'instruction des dossiers d'urbanisme,
- la gestion de l'état civil,
- la gestion du personnel,
- le secrétariat du Maire et de la Directrice Générale des Services,
- le secrétariat des adjoints,
- le secrétariat des services techniques,
- l'élaboration de la communication municipale,
- la comptabilité,
- l'élaboration des dossiers des marchés publics.

Services techniques

Ils sont chargés de l'entretien et de l'embellissement des biens communaux (bâtiments, voies publiques, espaces verts ...).

Garde champêtre

Il sécurise la vie quotidienne de la commune.

Médiathèque

Elle accueille le public dans des espaces adultes et jeunesse.

Services enfance et jeunesse

Ils accueillent les enfants et les jeunes de 3 à 16 ans :

- restauration scolaire de 3 à 11 ans,
- accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de 3 à 11 ans,
- étude surveillée élémentaire de 6 à 11 ans,
- garderie maternelle et élémentaire matin de 3 à 11 ans,
- accueil de loisirs périscolaire soir maternelle de 3 à 6 ans,
- animation jeunes de 12 à 16 ans (Anim'Jeunes)
- la Maison des Ados.

Plus de détails en page 22 de ce livret ou dans la rubrique «Enfance» du site internet de la commune.

Centre Communal d'Action Social (CCAS)



Aides sociales légales (instruction des dossiers suivants) :

- aide sociale,
- carte de transport Améthyste et Rubis,
- carte d'invalidité,
- P.A.M. (dispositif de transport de personne à mobilité réduite),
- obligation alimentaire à l'égard des parents ou des enfants,
- A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

www.clic-centre-yvelines.com

(CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique)

Allocation consommation d'énergie

La Commune de Villiers-Saint-Frédéric et le Département accordent conjointement une aide financière aux personnes non-imposables répondant à l'un des critères suivants :

- être adulte handicapé titulaire de la carte d'invalidité à 80%,
- être âgé de 65 ans et plus.

Pièces justificatives à fournir : une pièce d'identité, un Relevé d'Identité Bancaire, le dernier avis d'imposition et une facture d'énergie.

Actions en faveur des personnes âgées :

- colis ou repas offert aux personnes de plus de 66 ans,
- télé-assistance en partenariat avec le Conseil Départemental,
- transport gratuit par un minibus au marché de Neauphle-le-Château ou au centre commercial du Pontel à Villiers-Saint-Frédéric,
- «Villiers Loisirs Séniors» pour le départ en vacances ou la pratique de loisirs des Villersois de plus de 65 ans, à revenus modestes,
- portage de livres à domicile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la médiathèque,
- des ateliers numériques,
- des ateliers de renforcement musculaire «mouvement en équilibre».

Contacter la Mairie

2 rue Charles de Gaulle 78640 Villiers-Saint-Frédéric

Tél : 01 34 89 01 98 - Fax : 01 34 89 57 44

Courriel : contact@mairie-vsfr.fr - Site Internet : www.mairie-villiers-saint-frederic.fr

- Facebook : Mairie de Villiers-Saint-Frédéric

VILLIERS LOISIRS SÉNIORS

Le programme «Villiers Loisirs Séniors» a pour mission de permettre le départ en vacances ou la pratique de loisirs des Villersois de plus de 65 ans, à revenus modestes et ayant besoin d'une aide financière pour y accéder.



Pour qui ?

Si vous êtes un(e) Villersois(e) âgé de 65 ans et plus, retraité ou sans activité professionnelle, vous pouvez prétendre à l'aide aux loisirs «Villiers Loisirs Séniors» attribuée sous conditions de ressources.

Pour quoi ?

- Sorties au théâtre ou au spectacle : 2 par an et par personne (au choix) plafonnée à 100 € par an et par personne.
- Voyage : 1 par an (au choix) plafonné à 300 € et par personne.

Conditions d'attribution

Dépôt de dossier sous enveloppe cachetée à l'attention du C.C.A.S.

L'aide attribuée sera versée après réception de la facture acquittée de la sortie ou voyage.

Nombre de part

- 1 part par adulte au foyer
- 1/4 supplémentaire si veuf, divorcé ou célibataire
- 1/4 supplémentaire par enfant à charge
- 1 part supplémentaire par enfant handicapé à charge



Barème du quotient et pourcentage d'aide

30%	QF	601	<QF	<700
20%	QF	701	<QF	<800
10%	QF	801	<QF	<900
5%	QF	901	<QF	<1000

$QF = \frac{\text{Ressources annuelles}}{\text{Nombre de part}} / 12$



Atelier «Équilibre en mouvement»

L'atelier «Équilibre en mouvement» est proposé par la PRIF (Prévention Retraite d'Ile-de-France). Il a pour objectif de travailler le renforcement musculaire et à encourager la pratique d'une activité physique régulière.

L'atelier s'organise de la façon suivante :

- par cycle de 12 séances,
- les séances durent 1h00,
- se sont des exercices d'échauffement, des parcours adaptés, des conseils pour travailler l'équilibre, des techniques de relevé de chute ...,
- des groupes de 12 à 15 personnes autonomes,
- les séances sont assurées par un intervenant sportif diplômé,
- l'atelier est entièrement gratuit.



L'inscription se fait par téléphone au 01 34 89 01 98 ou par mail à contact@mairie-vsfr.fr

Atelier numérique

La Prévention Retraite d'Ile-de-France (PRIF) a validé un plan d'actions à destination des seniors, en particulier le déploiement d'ateliers sur tablette numérique. Il a pour objectif d'apprendre aux seniors comment se servir d'une tablette numérique mais également comment naviguer sur internet.



L'atelier s'organise de la façon suivante :



- formation de 15h00 au total sur 5 semaines,
- les séances durent 2h30 et se déroulent 2 fois par semaine,
- une tablette numérique est prêtée gratuitement à chaque participant pendant toute la durée de la formation,
- l'atelier est entièrement gratuit.

L'inscription se fait par téléphone au 01 34 89 01 98 ou par mail à contact@mairie-vsfr.fr

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité

Où : Mairie de Jouars-Pontchartrain, Plaisir, Beynes, Élancourt, Maurepas, Trappes, pour les communes les plus proches.

Pièces à fournir :

Pour un renouvellement :

l'ancienne carte d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une photo normalisée.

Pour une personne majeure vivant chez ses parents, une attestation d'hébergement et une copie de la carte d'identité d'un des deux parents est nécessaire.

Pour les plus de 25 ans, un justificatif de domicile à son nom est demandé.

Un acte de naissance est demandé dans les trois cas suivants :

- première demande de carte,
- carte périmée depuis plus de cinq ans
- perte ou vol de la carte (+ timbre fiscal de 25 € ainsi qu'une copie d'une pièce officielle avec photo).

Observation :

Se présenter personnellement. Pour les mineurs, présence obligatoire d'un des parents.

Les cartes d'identité valables au 01/01/14 sont valables 5 ans supplémentaires.

Recensement militaire

Où : Mairie du domicile

Pièces à fournir :

Carte d'identité ou passeport, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Observation :

La personne mineure doit être présente lors du recensement.

Des duplicatas seront fournis à la personne.

Passeport

Où : Mairie de Jouars-Pontchartrain, Beynes ou de Plaisir, pour les communes les plus proches.

Pièces à fournir :

Pour un renouvellement :

l'ancien passeport, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une photo normalisée et un timbre fiscal (86 € pour les majeurs, 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans).

Si vous êtes logé chez vos parents, une attestation d'hébergement est demandée avec une copie de la CNI de l'hébergeur.

Observation :

Se présenter personnellement.

Pour les mineurs, présence obligatoire d'un des parents.

Déclaration de perte

Où : Mairie ou gendarmerie

Observation :

Le document devra être présenté lors du renouvellement de la carte d'identité ou du passeport.

Attestation d'accueil

Où : Mairie du lieu d'hébergement

Pièces à fournir :

Le dossier est en Mairie. Il vous sera demandé un justificatif de domicile, le dernier avis d'imposition, une copie de la pièce d'identité du demandeur, une copie de la pièce d'identité de la personne hébergée ainsi qu'un timbre fiscal de 30€.

Observation :

Durée maximum de 90 jours.

Attestation sur l'honneur de vie commune

Où : Mairie du domicile.

Pièces à fournir :

Se présenter muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Être accompagné de deux témoins majeurs qui n'aient pas de liens familiaux entre eux, ni avec les intéressés. Ils doivent également apporter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Observation :

Une attestation sur l'honneur établie personnellement peut faire foi.

Mariage

Où : Mairie du domicile d'au moins un des futurs époux.

Pièces à fournir :

Le dossier est à retirer en Mairie.

Chacun des époux doit fournir une copie de sa pièce d'identité, un justificatif de domicile, un acte de naissance intégral de moins de 3 mois et les informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession, domicile et une copie de leur carte d'identité).

Observation :

Pour tout renseignement, contacter le service «État Civil» de la Mairie au 01 34 89 01 98.

Copie d'acte de décès

Où : Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

Observation :

Les copies d'acte de décès peuvent être délivrées à tout requérant.

PACS

Où : En Mairie, uniquement sur rendez-vous.

Pièces à fournir :

Une copie de la pièce d'identité, un extrait d'acte de naissance (moins de 3 mois).

2 exemplaires de la déclaration conjointe de PACS ainsi que 2 exemplaires de la convention type de PACS à retirer en Mairie ou directement sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144

Observation :

Contrat conclu par deux personnes majeures habitant le même domicile et dans la commune.

Déclaration de naissance

Où : Mairie du lieu de naissance.

Quand : Dans les 5 jours ouvrés suivant la naissance.

Pièces à fournir :

Le certificat médical et selon le cas : le livret de famille, une pièce d'identité.

Observation :

Se renseigner auprès de la maternité ou de la clinique pour les modalités de déclaration.

Déclaration de décès

Où : Mairie du lieu de décès.

Quand : Dans les 24 heures ouvrées qui suivent le décès.

Pièces à fournir :

Le certificat médical établi par le médecin (ou les services) et le livret de famille.

Copie d'acte de naissance ou de mariage

Où : Mairie du lieu de naissance ou de mariage.

Pièces à fournir :

Les demandes d'acte par courrier doivent être accompagnées d'une enveloppe timbrée pour la réponse et doivent préciser les noms et prénoms des père et mère.

Si la demande est faite sur place, présenter une pièce d'identité, preuve de lien de filiation directe avec la personne concernée par l'acte.

Observation :

Les copies d'acte ainsi que les extraits avec filiation ne sont délivrés qu'aux intéressés majeurs, aux ascendants et aux descendants majeurs.

Pour les personnes nées à l'étranger, s'adresser au Service Central d'État Civil 44941 Nantes Cedex 9.

Demande de logement social

Où : En Mairie.

Pièces à fournir :

Le dossier est à retirer en Mairie et à nous retourner pour l'enregistrement de la demande ou à remplir directement sur le site :

www.demande-logement-social.gouv.fr/

Il faut fournir une copie de la carte d'identité, les 3 dernières fiches de paie, l'avis d'imposition et un justificatif de domicile.

Observation :

Plusieurs choix de communes possibles. Demande à renouveler tous les ans.

Certificat d'hérédité

Où : Mairie du lieu de domicile du défunt ou de l'un des héritiers (si la Commune le délivre).

Pièces à fournir :

Se présenter muni du livret de famille de la personne décédée et de deux témoins.

Observation :

Préciser la profession et l'adresse de chacun des héritiers.

Diplôme de la Médaille d'Honneur du Travail

Où : Mairie du domicile ou de l'entreprise (suivant l'importance).

Pièces à fournir :

Une copie de la carte d'identité et attestation(s) d'employeur(s).

Observation :

Constituer un dossier en Mairie (2 promotions / an).

Le diplôme sera à retirer en Mairie.

Inscription listes électorales

Où : Mairie du domicile ou de la résidence. Possibilité d'inscription par correspondance avec courrier d'accompagnement justifiant la non-présentation de la personne.

Pièces à fournir :

Une copie de la carte d'identité et un justificatif de domicile récent.

Observation :

Être de nationalité française et être âgé de 18 ans et plus.

Un récépissé vous sera donné.

Légalisation d'une signature

Où : En Mairie, sans rendez-vous.

Pièce à fournir :

Sur présentation d'une pièce d'identité.

Observation : Le document doit être obligatoirement signé devant l'Officier de l'État Civil.

Tranquillité vacances

Où : En Mairie ou sur notre site internet

Pièces à fournir :

Le dossier est à retirer en Mairie ou sur notre site internet :

www.mairie-villiers-saint-frederic.fr

Observation :

Le formulaire est à retourner à la gendarmerie de Jouars-Pontchartrain.

Extrait du casier judiciaire

Pour obtenir un extrait de votre casier judiciaire, rendez-vous sur le site :

www.cjm.justice.gouv.fr

Subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau

Où : En Maire

La Commune de Villiers-Saint-Frédéric accorde une aide financière de 50% (plafond à 200 €) pour l'achat d'un récupérateur d'eau.

Pièces à fournir :

Le dossier est à retirer en Mairie et à retourner avec la facture d'achat (pas de ticket de caisse) au nom de demandeur et un Relevé d'Identité Bancaire.

Demande de conteneurs

Où : Mairie ou Cœur d'Yvelines

Pièces à fournir :

Le formulaire est présent à la Mairie. Celui-ci vous permet de commander vos différentes poubelles (déchets ménagers, emballages et papiers, déchets végétaux) mais également de demander une intervention de réparation.

Observation :

Vous pouvez également contacter Cœur d'Yvelines au 01 34 89 23 17.

Composteurs

Où : Cœur d'Yvelines

Pièces à fournir :

Pour alléger vos poubelles et mieux valoriser les déchets organiques, Cœur d'Yvelines vous propose un composteur en bois (autoclave) de 600 l.

Le principe : 1 composteur par foyer avec une caution de 20€ sur 5 ans. (Pas de garantie ou de pièces détachées possibles).

Observation :

Contactez directement Cœur d'Yvelines au 01 34 89 23 17 ou par mail à accueil@cccy.fr. Les attributions se font fin février/début mars.

SERVICE D'URBANISME

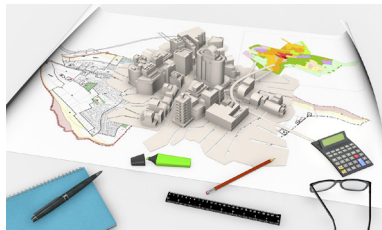
Le Conseil Municipal en date du 12 février 2013 a validé le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il a été modifié le 13 janvier 2014, le 25 septembre 2017 et le 16 mars 2021.

Le PLU fixe les règles d'utilisation des sols et de constructibilité. Il traduit, après concertation publique, un véritable projet urbain d'aménagement et de développement durable.

Le service d'urbanisme contribue à la gestion et à l'évolution urbanistique de la commune. Il renseigne et oriente les habitants dans leur démarche de projet de construction ou d'aménagement de leur propriété.

Le service d'urbanisme délivre les autorisations de droit du sol (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable et certificat d'urbanisme).

Formulaires



Les formulaires de demande d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable et autres demandes) sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

La Commune va mettre en place pour le début d'année 2022 un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).

(Conformément à l'article L.423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62;

et de l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration.)

Le GNAU vous permettra de déposer vos demandes en ligne.

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples :

- gain de temps, et possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment,
- plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes,
- et plus de transparence sur l'état d'avancement de votre dossier.

Renseignements complémentaires sur le site internet de la Commune dans la rubrique « Vie municipale » puis « Urbanisme ».

Le PLU, règlement de zonage..., sont consultables sur notre site internet.

Permanence et rendez-vous

Uniquement les :

mardis de 13h30 à 17h00 et mercredis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

SERVICE ENFANCE & JEUNESSE

Les inscriptions pour les services périscolaires (garderie, cantine, ALSH, Maison des Ados, Anim'Jeunes...) se font sur le Portail Famille de la commune. Pour toute demande, nous vous invitons à contacter par mail le service enfance et scolaire à enfance@mairie-vsff.fr

Accueil périscolaire

Garderie du matin

Située dans les locaux de l'Accueil de Loisirs, 13 rue des Sablons, la garderie accueille les enfants de l'école maternelle et élémentaire tous les jours de classe, à partir de 7h30.

Accueil de Loisirs du soir

Ce service accueille les enfants de maternelle tous les jours de classe de 16h30 à 18h30. Après le goûter, détente et participation à différentes activités proposées par les animateurs. Une extension du service jusqu'à 19h00 est possible, avec supplément tarifaire.

Restauration scolaire

Les repas sont préparés par la société «Yvelines Restauration», qui privilège les circuits courts en sollicitant, le plus souvent possible, les producteurs locaux et en proposant un menu de 4 composants dont 30% de Bio, en liaison froide. Ils sont réchauffés et servis par le personnel communal entre 11h30 et 13h00. Une commission « menus » se réunit chaque trimestre avec une diététicienne, nos agents de restauration ainsi que les représentants délégués de parents d'élèves, pour assurer le suivi qualitatif des repas.



Les enfants profitent aussi de ce temps de repos pour se livrer à une multitude de jeux. Ces activités se déroulent sous la surveillance et l'encadrement des animateurs.

Les études surveillées

Situé dans les locaux de l'Accueil de Loisirs, 13 rue des Sablons, ce service est ouvert tous les jours de classe de 16h30 à 18h30. Les élèves de l'école élémentaire y trouvent la calme nécessaire pour effectuer leurs devoirs sous l'encadrement de nos animateurs. Une extension du service jusqu'à 19h est possible, avec supplément tarifaire.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

13 rue des Sablons 78640 Villiers-Saint-Frédéric - Tél : 01 34 89 95 04

Construit en 2008, il a une capacité de 75 places et accueille les enfants de 3 à 11 ans.

L'accueil se fait à la journée les mercredis, pendant les petites vacances (sauf Noël) et le mois de juillet. Des activités ludiques et sportives, basées sur le projet pédagogique de l'année, sont proposées.

Les horaires sont : 7h30 à 18h30; une extension du service est possible jusqu'à 19h00, avec un supplément tarifaire.

Anim' Jeunes

Accueil des enfants de 12 ans (ou en classe de 6^{ème}) à 16 ans (ou en classe de 3^{ème}) durant les vacances de Toussaint, de Pâques et d'Été (juillet).

Sous la responsabilité de la directrice de l'Accueil de Loisirs, les animateurs organisent toutes sortes d'activités sportives, culturelles, ludiques, ou de détente... .

ATTENTION : l'inscription est ponctuelle pour chaque période.



Maison des Ados



Rue de la Vallée (près du Tennis)

La Maison des Ados est un lieu de rencontre, d'échanges, d'information et d'expression... .

Elle accueille les jeunes de 11 à 15 ans (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) :

- les mercredis de 14h00 à 18h00 et les vendredis de 17h00 à 20h00 en période scolaire,
- du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 pendant les vacances (hors période Anim' Jeunes).

ATTENTION : l'inscription est annuelle.

L'inscription à l'Anim'Jeunes est différente de celle de la Maison des Ados.



L'ENSEIGNEMENT

École maternelle «Les Ramonettes»

4 rue Mozart
78640 Villiers-Saint-Frédéric
Tél : 01 34 89 37 58
Courriel : 0781823h@ac-versailles.fr

Heures d'ouverture de l'école :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30
à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

École élémentaire «Les Sablons»

11 rue des Sablons
78640 Villiers-Saint-Frédéric
Tél : 01 34 89 08 92
Courriel : 0780977n@ac-versailles.fr

Heures d'ouverture de l'école :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30
à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Enseignement secondaire

Collège François Rabelais

Val des Quatre Pignons 78650 Beynes
Tél : 01 34 91 00 91
Site Internet : www.clg-rabelais-beynes.ac-versailles.fr

Collège Saint-Simon

5 place de la Cimballa
78760 Jours-Pontchartrain
Tél : 01 34 91 05 15
Site Internet : www.clg-st-simon-jouars.ac-versailles.fr

Lycée Viollet-le-Duc

Lycée d'enseignement général et
polyvalent des métiers de l'habitat et du
développement durable
1 route de Septeuil 78640 Villiers-Saint-
Frédéric
Tél : 01 34 91 71 50
Courriel : 0782587n@ac-versailles.fr
Site Internet : www.lyc-viollet-le-duc.ac-versailles.fr

Lycée Jean Monnet

Lycée d'enseignement général et technologique
commerce et artistique
Place de l'Europe 78940 La Queue-lez-Yvelines
Tél : 01 34 86 66 70
Courriel : 0781839a@ac-versailles.fr
Site internet : www.lyc-monnet-lqly.ac-versailles.fr/



COMMENT FAIRE GARDER SON ENFANT ?

Assistantes maternelles



La liste des Assistantes Maternelles de la commune est disponible à l'accueil de la Mairie ou sur notre site internet : www.mairie-villiers-saint-frederic.fr

Vous pouvez également vous rendre sur le site du Conseil Départemental (www.yvelines.fr) ou les contacter par téléphone au 01 30 46 46 31 pour avoir la liste élargie

aux villes environnantes.

Une plateforme a été mise en place par le département : assmat.yvelines.fr qui permet de faire le lien entre les assistantes maternelles et les parents.

Pour toutes questions juridiques ou administratives liées à l'emploi d'une AMA, vous pouvez contacter le portail : www.net-particulier.fr et www.pajeemploi.fr

Crèche intercommunale



La crèche intercommunale est gérée par les communes de Neauphe-le-Château, Jouars-Pontchartrain et Villiers-Saint-Frédéric.

L'équipement de 850m² et d'un espace extérieur de 150m² accueille 60 enfants. Une équipe de 20

professionnels apporte aux enfants bien-être et sécurité. Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 18h30.

Un dossier d'inscription est à retirer à l'accueil de la Mairie ou à télécharger sur notre site internet et à redéposer accompagné des différentes pièces justificatives. La commission intercommunale a lieu au mois mars pour une rentrée en septembre.

ATTENTION, il n'y a pas d'attribution en cours d'année.

4 sente de la Pommeraye 78640 Neauphle-le-Château - Tél : 01 34 89 05 29
Pour tout renseignement concernant les inscriptions,
contacter la Mairie au 01 34 89 01 98.

Micro-crèche «Attitude»



La micro-crèche «Attitude» inaugurée le 16 octobre 2019, est située à côté de la gare SNCF. La crèche est ouverte à tous, usagers du train ou non.

Elle dispose d'une superficie de 150m², d'un jardin de 110m² et d'une capacité de 10 berceaux. Une équipe de 3 professionnelles de la petite enfance encadre et veille au bien-être des enfants. Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 19h00.

La demande est à faire sur le site www.creche-attitude.fr/creches/creche-attitude-villiers-saint-frederic/.

Place de la Gare 78640 Villiers-Saint-Frédéric
Tél : 01 83 77 27 35



LA MÉDIATHÈQUE



La Médiathèque de Villiers-Saint-Frédéric appartient au réseau de bibliothèques «Au fil des pages 78», avec celles de :

Bazoches-sur-Guyonne, Gambais, Jouars-Pontchartrain, Le Tremblay-sur-Mauldre, Méré, Les Mesnuls, Montfort-L'Amaury, Saint-Germain-de-la-Grange, Neauphle-le-Vieux et Saint-Rémy-L'Honoré.

A votre disposition, plus de 90 000 documents sur le catalogue en ligne, offrant un large choix de livres, d'abonnements, de documents sonores et audiovisuels. Un poste multimédia vous permet de consulter un DVD, rechercher un document, surfer sur internet, ...

Les médiathèques du réseau proposent de nombreuses animations et ateliers tout au long de l'année.

HORAIRES

Mardi : 15h30 - 17h00

Mercredi : 11h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

Judi : 15h30 - 17h00

Samedi : 9h30 - 12h00

ADHÉSION

L'adhésion est obligatoire pour emprunter un document.

La cotisation est annuelle, de date à date.

TARIFS

Cotisation livres et périodiques

Habitants et scolarisés dans le réseau	Gratuit
Habitants extérieurs aux communes du réseau	Adultes : 20 €
	Enfants : 8 €
Europresse (presse en ligne)	15 €
Storyplay'R	Gratuit pour les Villersois

Cotisation images et sons (CD - DVD)

Habitants et scolarisés dans le réseau	15 €
Habitants extérieurs aux communes du réseau	20 €

CONDITIONS DE PRÊTS

6 livres / 4 périodiques / 3 livres audio / 6 CD audio / 4 DVD (cotisation images et sons).

La durée de prêt est de 3 semaines, renouvelable sous condition.

L'accès et la consultation sur place sont libres et gratuits.



EUROPRESSE

Le réseau «Au Fil des Pages 78» vous propose un service de presse en ligne.

Retrouvez vos journaux locaux, nationaux et internationaux (Libération, Le Monde, Les Échos, ...) en ligne ou en format PDF ainsi que des milliers d'articles et d'archives.

Presse généraliste ou spécialisée, rapports, études, loisir et détente, en français ou langue étrangère, élargissez votre champ de vision.



STORYPLAY'R

Storyplay*r est une bibliothèque numérique et audio d'histoires pour les enfants de 3 à 10 ans. Vous y trouverez des histoires avec la possibilité d'écouter des versions audio en feuilletant les livres.

Quel que soit l'âge de votre enfant, vous pouvez lui donner le goût de la lecture avec Storyplay*r.

Ce service est disponible uniquement aux adhérents à la médiathèque de Villiers-Saint-Frédéric.



LA GRAINOTHÈQUE !

Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi ? Et en plus une grainothèque à la médiathèque ?

La grainothèque est un service proposé par la médiathèque, reposant sur le troc de graines. Le fonctionnement en est simple : vous vous inscrivez (indépendamment de l'inscription à la médiathèque), vous prenez un sachet de graines (légumes, fleurs, aromatiques), et vous rapportez en retour les semences que vous souhaitez.

AUX GRAINES CITOYENS !



QUE FAIRE AVEC VOTRE COMPTE LECTEUR ?

Une fois votre inscription effectuée à la médiathèque, votre carte vous permet de vous connecter au site www.aufildespages78.fr.

Après recherche dans le catalogue, vous pouvez réserver des documents et les faire venir dans la médiathèque de votre choix, via la navette (service apportant les documents réservés dans la médiathèque ou dans le point de lecture de votre choix).

Vous pouvez consulter l'état de vos prêts, effectuer des réservations et prolonger vos prêts directement sur votre compte. Attention, cela ne fonctionnera pas si l'ouvrage est une nouveauté, s'il est réservé par un autre lecteur ou en retard !

Médiathèque

5 cour de la Ferme 78640 Villiers-Saint-Frédéric

Tél : 01 34 89 88 46 - mediatheque@mairie-vsrf.fr

www.aufildespages78.fr

LE PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE

Pour donner ou redonner le goût des mots, des images et le goût des autres !

Pour se retrouver et se parler.

Lecteur ou non, vous pouvez nous accueillir pour un temps de rencontre et emprunter des livres, des disques, des films, des revues...



Ce projet réunit la médiathèque et le CCAS.



La médiathèque de Villiers-Saint-Frédéric, vient à vous !

Afin de rompre l'isolement de certaines personnes, créer un lien social et développer la lecture publique, la commune de Villiers-Saint-Frédéric vous propose un service de portage à domicile.

Une fois par mois un bibliothécaire se déplace chez vous pour vous apporter des livres, des revues, des CD ou DVD. Il vous est également possible de réserver des documents précis.

Vous pouvez consulter le catalogue en ligne du réseau «Au fil des Pages 78» :

www.aufildespages78.fr



Conditions

Pour pouvoir bénéficier de ce service il faut que :

- vous habitez la commune,
- vous inscrire à la médiathèque,
- service gratuit.

Ce service concerne uniquement les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la médiathèque en raison de problèmes physiques (handicap, vieillesse, maladie...).



Inscription

Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez la bibliothécaire Marie-Astrid Bonnafox-Lopes, au 01 34 89 88 46 pendant les heures d'ouverture de la médiathèque. Elle prendra connaissance de vos goûts de lecture ainsi que de vos disponibilités.

Médiathèque

5 cour de la Ferme 78640 Villiers-Saint-Frédéric

Tél : 01 34 89 88 46 - mediatheque@mairie-vsff.fr

LOCATION DE SALLES

MTL

La Maison du Temps Libre (salle des fêtes) est mise à la disposition des associations et mis en location pour les particuliers pour des réunions familiales, anniversaire... .

La location se fait au moyen d'un courrier adressé à Monsieur le Maire, en précisant le (ou les) jour(s) souhaité(s), ainsi que le nombre de personnes attendues et le motif de la demande. Il est préférable de téléphoner en Mairie au préalable afin de s'assurer des disponibilités.

Pour les Villersois, la réservation peut se faire 6 mois à l'avance. Pour les extérieurs, le délai de réservation est de 3 mois avant la date retenue.

Lors de la réservation, une attestation d'assurance mentionnant la date de la location ainsi que le lieu devra être fournie. Deux chèques de caution et un chèque correspondant au montant de la location vous seront demandés.

TARIFS

Pour les Villersois : 620 € pour 1 journée / 840 € pour 2 jours

Pour les non-Villersois : 1 1125 € pour 1 journée / 1420 € pour 2 jours

Salle du Pressoir

Le Pressoir est mis à disposition pour l'organisation de manifestations telles que des expositions, conférences, stages... . La salle, d'une superficie de 135m², peut accueillir au maximum 60 personnes assises et 70 personnes debout.

Le Pressoir étant également la salle des mariages et une salle de réunion, la Commune de Villiers-Saint-Frédéric se réserve le droit de priorité sur la salle et les dates disponibles.

Attention, un délai de trois mois minimum avant la date du début de la manifestation est requis pour toute demande de réservation.

Pour ce faire, les demandes d'occupation doivent être formulées :

- Par le biais du formulaire de réservation (pour les associations villersois).
- Par courrier et sur dossier directement auprès de la Mairie (pour les particuliers et associations extérieures).

Le règlement intérieur et les tarifs sont à disposition en Mairie ou sur le site internet de la commune www.mairie-villiers-saint-frederic.fr.

LES ASSOCIATIONS

Villiers se revendique comme un vrai territoire au service des bénévoles, grâce à la richesse de ses nombreuses associations.

Afin de continuer à assurer à chaque association des infrastructures adaptées, la Municipalité conforte sa politique de rénovation des équipements.

Elle accorde également un soutien matériel et financier aux associations locales.

VSC



Xavier Decoopman
01 34 89 95 51

contact@villiers-sport-culture.fr
www.villiers-sport-culture.fr

Elle a pour vocation de promouvoir et de développer les activités sportives et culturelles pour les habitants de Villiers.

Cie Archers Villersois



Alain Vernet

contact@archersvillersois.com
www.archersvillersois.com

Le club de tir à l'arc a été créé en 1988.
Pour la pratique : au stade JC Robillard situé derrière le lycée Viollet-le-Duc et au gymnase situé rue de la Source.

Tennis de Table des 4 communes



Pierre Aït-Akkouche
06 80 05 95 90

pierre.ait.akkouche@gmail.com

Tennis de table, loisirs et compétitions.

Krav Maga



Francis Colardelle
06 60 64 07 67

francis@stdistribution.net

Cours de self défense.

Fête de vos mains



Marie-Odile Gignon
06 71 62 26 52

gignonduboc.marie@free.fr

Cette association de loisirs créatifs propose à chacun de créer, décorer, transformer les objets qu'il a autour de lui.

Musicalement vôtre



Olivier Ploix
06 46 40 01 07

assoc.amv@gmail.com

Souhaite intégrer des personnes pour leur faire découvrir les mémoires de l'événementiel et les formes sur le matériel de vidéo, de son et d'éclairage.

APEIV



Séverine Autret
06 88 76 87 29

apeiv78@gmail.com

Une association de parents d'élèves dans le but de développer une dynamique entre la Municipalité, les écoles et les parents.

FCPE



fcpevsf@yahoo.fr

www.fcpevsf.e-monsite.com

La FCPE est présente dans la plupart des établissements en participant à la vie scolaire.

Comité des Fêtes



Simon Terrien
06 07 90 68 16

cdf.vsf78@gmail.com

Le Comité des Fêtes organise des soirées et participe aux animations de la commune : fête du printemps, fête de la musique, Marché de Noël ...

SEL des 3 Communes



Marie-Noëlle Dumerval
sel3communes@gmail.com
www.sel3communes.org

C'est un système d'échange local qui a pour objectif de permettre l'échange de compétences, de services ou d'objets entre ses membres.

Villages d'Yvelines en Transition



Carine Denelle
et Alain Gentilini

contact@villages78entransition.fr

Le réseau met en place des actions pour une société plus sobre et conviviale.

Club Canin



Pascal Nativel
06 85 45 16 34

L'activité, à la fois ludique et utilitaire. Les installations permettent aux maîtres d'inculquer à leurs animaux les règles de bonne conduite en société.

Syndicat des Propriétaires Fonciers

Cette association a pour but de grouper les propriétaires et les chasseurs adhérents, en vue de pratiquer la chasse.

L'Or des Loisirs



Michel Collard
01 34 89 28 92

L'Or des Loisirs est une association qui s'adresse à toute personne de plus de 65 ans et en cessation d'activité professionnelle.

LPO



Gilles Grandclaude
01 34 89 45 84
gilles.grandclaude@sfr.fr
www.lpo.fr

Les adhérents peuvent participer à des suivis d'espèces, faire des sorties nature, ouvrir un refuge, agir pour la biodiversité...

CYVélo



Alexandre Chibane
06 76 42 78 70
cyvelo@mdb-idf.org

Cette association a pour objectif de faire progresser le vélo dans notre Communauté de communes (aménagement, formation, sensibilisation et réparation «repar'Vélo»...).

Union Nationale des Combattants



Antoine Bouchet
antoine.bouchet@neuf.fr

Groupeement Intercommunal de Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange et Villiers-Saint-Frédéric.

Pierre-François Barbaud
01 34 89 32 44

VILLIERS FLEURI

Villiers classé 1^{ère} fleur

«Profitant d'un environnement naturel qui souligne de belles ouvertures paysagères sur la plaine de Neauphle, la Commune de Villiers-Saint-Frédéric tente de faire reconnaître les qualités remarquables de son cadre de vie. Le fleurissement a su s'élever en quelques années vers un fleurissement durable».

Description faite par le Conseil Départemental.

La Commune travaille tout particulièrement l'environnement. La première fleur a mis en valeur les modes de gestion différenciée instaurés pour entretenir le patrimoine communal, en respectant les ressources naturelles et la biodiversité. Jouer avec les vivaces, diminuer les fleurs annuelles, mélanger les graminés, pailler les massifs, pour, au final, utiliser moins d'eau et ne plus avoir recours aux produits phytos depuis 2012, soit 5 ans avant l'obligation nationale.

Pour information, depuis janvier 2019 l'interdiction s'applique également aux particuliers.



 VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

Fleurissez et embellissez votre trottoir !

Afin de participer au fleurissement de notre village, nous vous proposons un échantillon de mélange de semences sauvages et horticoles. La Commune vous incite à agir par des pratiques douces et durables pour protéger notre environnement.

A semer devant chez vous !

Jardin des simples

L'emplacement de l'ancien potager des enfants va être remplacé en jardin de simples à l'automne.

Jardin des 5 sens par excellence, vous pourrez venir découvrir seul ou avec vos enfants, les différentes variétés, leurs qualités et utilisations et cueillir avec parcimonie celles dont vous avez besoin.



SIARNC

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château regroupe 15 communes pour assurer le service d'assainissement des eaux usées issues des habitations et des activités économiques.

Le syndicat en chiffres :

- 15 communes,
- 8 stations d'épuration,
- 194 km de collecteurs,
- 34 postes de relèvement,
- 26 500 habitants,
- 1 200 000 m³ d'eaux usées traitées annuellement,
- 15 agents.



Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de la Région
de Neauphle-le-Château



En cas d'urgence, le service du SIARNC est joignable de 17h00 à 8h30 en semaine, toute la journée le samedi et le dimanche au :
06 87 27 13 97.

3 route de Septeuil 78640 Villiers-Saint-Frédéric

Tél : 01 34 89 47 44 - Fax : 01 34 89 35 46

Accueil : 8h45 - 11h45 et 13h15 - 16h45 du lundi au vendredi



SIEMM

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Mauldre Moyenne est composé de 2 communes, Villiers-Saint-Frédéric et Neauphle-le-Château. L'objectif du syndicat est l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable existant dans les deux communes ainsi que l'entretien, le renforcement, l'extension et la mise aux normes des réseaux et matériels.

Le contrat de délégation du service public (dit d'affermage) est attribué à SUEZ depuis janvier 2017.



SUEZ assure ainsi la gestion des infrastructures du syndicat et la distribution de l'eau. La rémunération pour ces prestations s'effectue directement auprès des abonnés, en facturant l'eau consommée à un tarif défini dans le contrat d'affermage.



Depuis juillet 2018, l'eau fournie est décarbonatée. Pour plus de renseignements, consulter le site internet : www.toutsurmoneau.fr

Service client SUEZ 0 977 408 408

Horaires : du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
et le samedi de 8h00 à 13h00

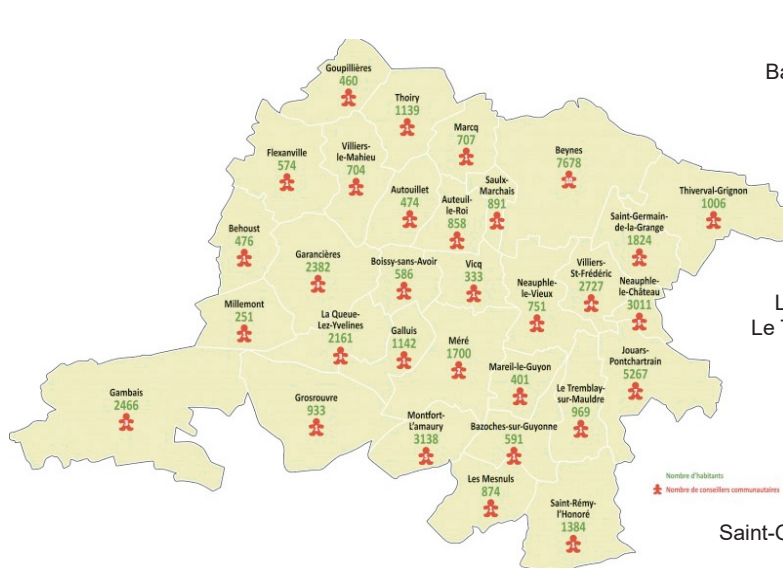
Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

31 communes composent Cœur d'Yvelines.

La Communauté de Communes a pour but d'associer les communes, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace, tout en protégeant les espaces naturels et le patrimoine architectural et paysager de son territoire. Dans le respect de l'identité et de l'autonomie de chacune des communes membres de la Communauté, elle assurera les compétences que les Communes choisiront de lui déléguer.

Cœur d'Yvelines intervient dans les domaines suivants :

- la collecte et le traitement des déchets, les travaux de voirie d'intérêt communautaire,
- la centrale d'achats (selon la liste de fournitures et services approuvés par les communes membres),
- l'élaboration du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI),
- le service d'urbanisme (pour certaines communes, mais pas pour Villiers, qui possède son propre service).

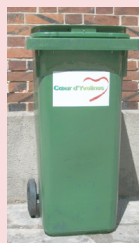


Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Béhoust, Beignes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville, Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré, Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
Saint-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-l'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Cœur d'Yvelines
Place aux herbes
78640 Neauphle-le-Château
Tél : 01 34 89 23 17 - Fax : 01 34 89 57 61
accueil@cccy.fr - www.coeur-yvelines.fr

Collecte en porte à porte

Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte (après 18h00) et rentrés après le passage du camion.



Ordures ménagères Tous les mardis



Tri sélectif Tous les mercredis

Le papier (papier, journaux, magazines...) est mélangé aux emballages.



Déchets végétaux Tous les mercredis du 31 mars 2021 au 1^{er} décembre 2021

Collectés en porte à porte.
En complément, des sacs papier sont également mis en vente à l'accueil de la mairie au prix de 3 € les dix sacs.



Verre en apport volontaire

Deux colonnes à verre sont présentes sur la commune, une au parking de la Gare et l'autre à la Maison du Temps Libre.

Encombrants

Une fois par an, au mois de mai.
À sortir la veille après 18h00.

Déchèterie (Route de Septeuil 78640 Villiers-Saint-Frédéric)

L'accès à la déchèterie est réservé aux particuliers sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Déchets acceptés :

- Gravats et matériaux inertes (jusqu'à 2 m³ par jour),
 - Encombrants (jusqu'à 2 m³ par jour),
 - Déchets toxiques,
 - Batteries automobile,
 - Lampes, ampoules et néons,
 - Huiles de vidange,
 - Souches, bûches et branches (diamètre supérieur à 10 cm),
 - Piles et cartouches d'encre,
 - Radiographies,
 - Déchets d'Équipements Électrique et Électronique.
- (voir le site de la CCCY)

HORAIRES :

Lundi : 16h00 - 19h00
Mardi : Fermeture
Mercredi : 16h00 - 19h00
Jeudi : Fermeture
Vendredi : 16h00 - 19h00
Samedi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00
Dimanche : Fermeture

Pour tout autre déchet, contacter la CCCY afin de connaître la filière d'élimination.

LES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Bruits

Aucun bruit (domestique, professionnel, culturel, sportif...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Bruits de chantier autorisés entre 7h00 et 20h00 du lundi au samedi (sauf jours fériés), exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

Appareils bruyants, outils de bricolage ou de jardinage. Autorisés :

- de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi,
- de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi,
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Tapage nocturne : entre 22h00 et 7h00 du matin, les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende de 3^e classe.

(Code pénal : R 623-2)

Trottoirs

La propreté des trottoirs incombe à tous les riverains. En cas de neige, glace ou verglas, chacun est tenu de casser la glace, balayer et relever la neige devant son habitation, de façon à permettre le passage des piétons en toute sécurité et l'écoulement des eaux le long du caniveau.

Animaux

Les propriétaires ou gardiens d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à assurer la tranquillité du voisinage. Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas «s'oublier» sur les trottoirs. Des sacs à déjections sont disponibles sur la commune (Mairie, écoles, Pontel, MTL, Mauldrette et Gare).

Jardins

Il est interdit de **brûler tout déchet** à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750 €.

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes : une distance minimale de 50 cm de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 m et une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 m. La distance se mesure à partir du milieu du tronc et la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur. Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous. Mur vous appartenant : distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toute plantation ne respectant pas ces distances peut être soumise à une demande d'élégage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques :

l'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

La taille régulière des arbres et des haies plantés vous incombe. L'élégage doit être réalisé de manière à ce que la végétation ne gêne pas la circulation des piétons, les réseaux aériens (téléphone, éclairage public), la circulation des gros véhicules (secours, collectes OM, bus,...) et la visibilité de la signalisation.



LES TRANSPORTS



Gare

Ligne Dreux - Paris Montparnasse

Place de la gare

78640 Villiers-Saint-Frédéric

Site Internet : www.sncf.com

Bus

Les Cars HOURTOULE

rue Jacques Monod 78370 Plaisir

Tél : 01 30 54 27 72

Site Internet : www.cars-hourtoulle.fr

Transdev Houdan

2 route de Bu 78550 Houdan

Tél : 01 30 46 96 60

Transdev de Rambouillet

3 rue André Marie Ampère

78120 Rambouillet

Tél : 01 34 57 57 57

Les titres de transports

Carte Navigo :

Elle permet de voyager de manière illimitée en Ile-de-France à l'intérieur des zones tarifaires choisies, sur tous les modes de transport.

Pour l'obtenir vous pouvez faire la demande en ligne ou vous rendre dans un guichet SNCF.

Carte scolaire Optile :

Elle permet d'effectuer un aller-retour scolaire par jour sous certaines conditions, exclusivement sur la ligne et le trajet mentionnés sur votre carte (domicile - école).

Carte Scolaire Imagine R :

Elle permet un nombre illimité de voyages dans les zones de carte Navigo.

Elle est destinée aux scolaires, étudiants et apprentis d'Ile-de-France qui ont entre 12 et 26 ans.

Tél : 09 69 39 22 22

Site Internet : www.imagine-r.com

Lignes de Bus sur la commune

13 : Montfort l'Amaury / Notre Dame Bel Air / Nézel

14 : Villiers-Saint-Frédéric / Jouars-Pontchartrain

18 : Les Mureaux / Lycée Viollet-le-Duc

40 : Villiers-Saint-Frédéric / Villiers-le-Mahieu

55 : Orgères / Thoiry

67 : Montigny-le-Bretonneux / Houdan

78 : Mantes-la-Ville / Montigny-le-Bretonneux

79 : Le Tremblay-sur-Mauldre / Rambouillet

Bus B : Neauphle-le-Château / Beynes

Bus M : Montfort l'Amaury / Plaisir

Bus P : St-Germain - Neauphle / Jouars-Pontchartrain

Bus Q : La Queue-lès-Yvelines lycée Jean Monnet

Bus V : Desserte Villiers-St-Frédéric lycée Viollet-le-Duc

Pour toute information sur les transports en Ile-de-France :

www.transport-idf.com

LES NUMÉROS UTILES

Urgences

Gendarmerie	17
Pompiers	18
SAMU	15 ou 112



Scolaire

École élémentaire

11 rue des Sablons
Villiers-Saint-Frédéric
Tél : 01 34 89 08 92



Cantine élémentaire

Tél : 01 34 89 84 73

École maternelle

4 rue Mozart
Villiers-Saint-Frédéric
Tél : 01 34 89 37 58

Cantine maternelle

Tél : 01 34 89 50 27

ALSH

13 rue des Sablons
Villiers-Saint-Frédéric
Tél : 01 34 89 95 04

Collège François Rabelais

Beynes
Tél : 01 34 91 00 91

Collège Saint-Simon

Jouars-Pontchartrain
Tél : 01 34 91 05 15

Lycée Viollet-le-Duc

Villiers-Saint-Frédéric
Tél : 01 34 91 71 50

Lycée Jean Monnet

La Queue-lez-Yvelines
Tél : 01 34 91 66 70

Services publics

Assistante sociale

17 place Robert Brault
78490 Montfort-l'Amaury
Tél : 01 34 57 03 40



Centre des Finances Publiques

17 rue des Frères Lumières
78370 Plaisir
Tél : 01 30 81 89 00

Conseil Départemental Yvelines

Hôtel du Département
2 place André Mignot
78000 Versailles
Tél : 01 39 07 78 78

Coordination Gériatologique (CLIC)

3 rue de la Chasière 78490 Méré
Tél : 01 30 83 60 60

Pôle Emploi

1416 boulevard Léon Blum
78370 Plaisir
Tél : 09 72 72 39 49

Sécurité Sociale - CPAM

56 place du Commerce 78370 Plaisir
Tél : 0 811 70 36 46

Sous-Préfecture de Rambouillet

82 rue du Général de Gaulle
78120 Rambouillet
Tél : 01 34 83 66 78

Préfecture des Yvelines

1 avenue de l'Europe
78000 Versailles
Tél : 01 39 49 78 00

Trésor Public-Trésorerie

1 rue des combattants
78490 Montfort-l'Amaury
Tél : 01 34 57 05 80

Médical

Centre Hospitalier André Mignot

177 rue de Versailles
78157 Le Chesnay
Tél : 01 39 63 91 33

Centre Hospitalier intercommunal de St Germain - Poissy

10 rue du Champ Gaillard
78303 Poissy / Tél : 01 39 27 40 50

Hôpital Privé de l'Ouest Parisien

14 avenue Castiglione Del Lago
78190 Trappes
Tél : 01 86 86 78 78

Centre Hospitalier de la Mauldre (EHPAD)

23 rue Saint-Louis
78760 Jouars-Pontchartrain
Tél : 01 34 91 78 78

Centre antipoison

Hôpital Fernand Widal
200 faubourg Saint-Denis 75010 Paris
Tél : 01 40 05 48 48

Infirmières libérales

14 place du Pontel
78640 Villiers-Saint-Frédéric
Tél : 01 34 89 74 01

Ambulances Marc Zimmermann

4 rue Pascal 78370 Plaisir
Tél : 01 30 55 32 05

Montfort Ambulance

15 route de Bardelle 78490 Méré
Tél : 01 34 86 11 94

Transport Pompes funèbres

9 route de Paris
78760 Jouars Pontchartrain
Tél : 01 34 89 73 60



Bus PMI

(Protection maternelle et infantile)

L'équipe composée d'un médecin et d'une infirmière, reçoit en consultation sur rendez-vous de 10h00 à 16h00.

À Jouars-Pontchartrain :

les lundis des semaines paires, Place du 8 mai 1945 (devant le Foyer Rural)

À Beynes :

les mercredis des semaines paires, Place du 8 mai 1945.

Tél : 07 63 14 33 47

Cœur d'Yvelines

Cœur d'Yvelines

Place aux herbes
78640 Neauphle-le-Château
Mail : accueil@cccy.fr
Tél : 01 34 89 23 17
Fax : 01 34 89 57 61

Cultes

Catholique

Paroisse de Neauphle - Pontchartrain
12 rue de Neauphle
78760 Jouars-Pontchartrain
Tél : 01 34 98 02 80

Protestant

Église protestante Évangélique
51 rue de la Gare 78370 Plaisir
Tél : 01 30 54 21 81

Divers

S.A.C.P.A Fourrière animale

« Les Émondants »

2 les Émondants
91580 Souzy-la-Briche
Tél : 01 69 92 08 53

SPA Refuge de Sainte Apolline

Bois de Sainte-Apolline
78370 Plaisir
Tél : 01 34 89 05 47





Mairie

2 rue Charles de Gaulle 78640 Villiers-Saint-Frédéric

Tél : 01 34 89 01 98 - Fax : 01 34 89 57 44

Courriel : contact@mairie-vsff.fr

Site Internet : www.mairie-villiers-saint-frederic.fr